L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI, 14 FEVRIER 1889.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES D'EMPLOI.

UNE jeune fille française désirerait se placer comme gouvernante. Elle enseigne le français, l'allemand et le piano. S'adresser aux initiales L. C., bureau de l'Abeille.
8 fév—1t f

DEMANDES.

ON demande—Une jeune femme, bien recommandée, pour faire la cuisine pour une petite famille de trois personnes, et qui devra se rendre utile à la maison. L'endroit est à trois milles de la ville. Bonne maison et bon salaire. S'adresser à GROCER, bureau de l'Abeille.
6fév—6t

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Ferdinand Harau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 23,963—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Marie Bourgeois, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
14fév—14 19 23.

Succession de James John Reiss.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 25,864—Division E. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Marie Madeleine Carre, veuve de James John Reiss, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
14fév—14 19 23.

Succession de Charles Ebert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,652—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Marie Louise Wanner, veuve de Charles Ebert, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
8 fév—8 13 17

Succession de Joseph Elsin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 23,187—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Manuel Suarez Miranda, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
10 fév—10 15 19 Greffier.

Succession de G. M. Rieder.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,136—Division B—Attendu que Simon Rieder a présenté une pétition à ce Tribunal, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu G. M. Rieder, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
9fév—9 13 17

Succession de John M. Shannon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,133—Division A—Attendu que Eugène M. Shannon a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administrateur dans la succession de feu John M. Shannon, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
7 fév—7 12 16

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Emile Bauman vs ses créanciers—No 26,183—Division B—Ordre de Cour—Qu'une réunion des dits créanciers du pétitionnaire Emile Bauman soit convoquée pardevant John F. Coffey, notaire, en cette ville, le LUNDI, 18me jour de mars 1889, à une heure A. M., dans but de délibérer et de déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit; et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que Geo. C. Préot, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 12 février 1889.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
13 fév—3 f an 18 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Joseph Damiens vs ses créanciers—No 26,184—Division "E"—Ordre de Cour—Que la cession des propriétés d'Hippolyte Damiens soit et est acceptée par la cour; que le bénéfice de ses créanciers, et qu'il soit ordonné qu'une assemblée des créanciers soit convoquée et tenue pardevant Chas. J. Théard, notaire en cette ville, à son bureau No 51 rue de Camp, le MERCREDI, 20me jour de mars 1889, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne susdit bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que J. M'Arid Guiter, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 12 février 1889.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
13fév—3 f an 20 mars

Joseph E. Comes vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,137—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Julius Weiss, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12fév—12 17 21

Arthur Hauch vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,245—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles H. Schaeter syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
9 fév—9, 13, 17

Louis Braun versus ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,249—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles H. Schaeter, syndic et syndic définitif des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS,
12fév—12 17 21 Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Joseph Cristina vs. ses créanciers—No 25,891—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Joseph (Giuseppe) Cristina soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion de dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Ferdinand Hirchner, notaire, le 14ème jour de février 1889, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur la pétition, concernant cette affaire, faite par l'insolvable pour l'acceptation de la cession de ses biens, pour nommer un syndic et liquidateur de ses dettes, et voter sur toutes affaires qui pourraient être présentées devant eux; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues, et que W. O. Hart, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1889.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
12 jan—3f an 14 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Emile Damiens vs ses créanciers—No 26,185—Division "E"—Ordre de Cour—Que la cession des propriétés d'Hippolyte Damiens soit et est acceptée par la cour; que le bénéfice de ses créanciers, et qu'il soit ordonné qu'une assemblée des créanciers soit convoquée et tenue pardevant Chas. J. Théard, notaire en cette ville, à son bureau No 51 rue de Camp, le MERCREDI, 20me jour de mars 1889, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne susdit bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Emmett D. Craig, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1889.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
M. GUIRAUD, Député Greffier.
11jan—3f an 14 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Joseph Vahlmann vs ses créanciers—No 26,120—Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Joseph Vahlmann, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue au bureau de E. H. Trist, notaire, au No 162 rue Commune, le 6me jour de mars 1889, à 11 heures a. m., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures civiles contre sa personne et ses propriétés soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 4 février 1889
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
M. GUIRAUD, Député Greffier.
5fév—9 10 Janv.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DE DISTRIBUE.

L. A. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de contribuer au développement public de l'établissement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la nouvelle constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires qui ont lieu semi-mensuellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples qui ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et tout ceci sous le contrôle du public de l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous nous tirages mensuels et semi-annuels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

Charles Phelps Cafery
Jos. C. Morris

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$200,000, soit	$200,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000,	20,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500,	50,000
200 Lots de	300,	60,000
500 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$300,	30,000
100 Lots de	$200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit		$99,900
999 Lots de $100,		99,900
2,134 Lots se montant à		$1,054,800

NOTE.—Les billets gagnant de gros lots n'ont pas droits à d'autres lots si leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

☞ Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser en conséquence. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plus.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à:
la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

N'oubliez pas que un dollar est le Prix de la plus petite fraction d'un billet émis à chaque tirage. Tout billet offert en notre nom à un prix notoirement contrefait ou sans valeur.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, honorifiques sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Notez-vous dans des communications et des plans nouveaux.

Grand Tirage Mensuel,

MARDI, 12 MARS 1889

GRAND LOT:

$30,000

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Mme C. Rose une marchande publique et son mari Jules Rose contre E. Ramon.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans—No 11,750—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Chs. H. Lavilleborve, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée, je procederai à la vente à l'encan, du contenu de la grocerie des défendants ci-dessus, au local situé coin des rues St-Philippe et Bourbon, dans le Second District de cette ville, le MARDI, 26ème jour de février 1889, à 11 heures A. M., la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Le contenu de la grocerie etc., coin des rues St-Philippe et Bourbon, consistant en groceries, vins, liqueurs, glaciers, comptoirs, etc., d'après un inventaire enregistré au mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
14 fév—14 21 26

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. B. Vinet, Administrateur Public vs la succession H. M. Hyams.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 24,695—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 16 mars 1889, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Une certaine portion de terre avec toutes les dépendances qui y trouvent, située dans le deuxième district de cette ville, dans l'Ilet No 540, borné par les rues David, Toulouse, St Louis et l'Avenue Carrollton, et mesurant suivant un plan dressé par Arthur de Armas, voyer, le 4 février 1889, (enlissée au bureau du sheriff civil) 255 pieds 7 pouces et 6 lignes de face sur la rue David sur une profondeur et façade de 180 pieds sur les rues Toulouse et St Louis, divisée en douze lots numérotés de 10 à 21 inclusivement.

2. Un certain lict de terre avec toutes les dépendances qu'y trouvent, situé dans le même district, et désigné comme l'Ilet No 554, et mesurant, suivant le dit plan désigné plus haut, 253 pieds 2 pouces et 7 lignes de face à la rue Bolivar, 255 pieds 2 pouces et 7 lignes de face sur la rue David et 319 pieds 8 pouces et 2 lignes de face sur les rues Toulouse et St Louis divisé en 20 lots, numérotés de 1 à 20 inclusivement.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 fév—11,18,25—mars 5,11,16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Katharina Niemmiller vs Jacob Lechner et Apolonia Loge.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,868—En vertu d'un alias writ de fieri facias contre Jacob Lechner à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 mars 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêt de Jacob Lechner, défendeur, étant la moitié indivise dans un certain morceau de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Constance, Thalie Annonciation et Melpomène, dans le premier district de cette ville et formant l'encoignure des rues Constance et Thalie et mesurant cent huit pieds de face à la rue Constance sur une profondeur et une façade sur la rue Thalie de cent pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 fév—6 13 20 27—6 9 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

John Trisconi vs. Louis H. Lambert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 25,681—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procederai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 23 février 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qu'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Dorgenois, Barracks, Broad et Hopital, mesurant soixante douze pieds de face à la rue Dorgenois, commençant à une distance de quarante-huit pieds de l'encoignure de la rue Barracks et mesurant vers le Hopital sur une profondeur de cent dix huit pieds trois pouces, entre lignes parallèles; acquis par le défendeur de John Sirate par acte passé pardevant M. T. Ducros, notaire, le 29 septembre 1885.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 janv—21,28—4 11 18 23 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Eleanore M. Gohre vs Henry Gohre, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,491—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 16 février 1889, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres, intérêts et réclamations, de quelque nature que ce soit, provenant de la communauté de biens existante, ou autrement, appartenant au défendeur, sur tous les biens, meubles et immeubles, appartenant à la communauté de biens et acquêts existant entre les dites parties, demanderesse et défendeur, et plus particulièrement sur un certain lot de terre et ses bâtisses et améliorations qu'y trouvent, les droits, voies, privilèges, servitudes et tout ce qui en dépend, désigné par le No sept de l'Ilet N bis, qui est borné par les rues Engehein, Remparts, Port et Bourgogne, dans le Troisième District de cette ville. Le dit lot mesure, au pourtour, vingt neuf pieds de face à la rue Bourgogne, sur cent pieds de profondeur, conformément au plan fait par Joseph Pilié, en date du 9 février 1836 et déposé en l'étude de Félix de Armas, notaire, par acte de dépôt en date du 31 mars 1836.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 janv—14, 21, 28—fév 4, 11, 16.

ANNONCE JUDICIAIRE.

F. Louis Fontenot vs Charles Thomas et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,895—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commerce, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 mars 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux morceaux ou portions de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville dans l'Ilet borné par l'avenue Jourdan, les rues Bourgogne, Dauphine et Desloudes; les dites portions sont contigues et mesurent comme suit: une des dites portions de terre mesure vingt pieds de façade sur l'avenue Jourdan et de la rue Bourgogne et mesure treize pieds de face à l'avenue Jourdan sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et de face à la rue Bourgogne, et l'autre portion de terre mesure dix-sept pieds de face sur l'avenue Jourdan sur cent vingt cinq pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles, donnant ainsi aux deux portions de terre ci-dessus décrites un total de trente pieds de façade sur l'avenue Jourdan sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles: les deux dites portions de terre sont les quatrième et cinquième grand désigné par le No un sur un plan annexé à un acte de vente fait pardevant G. Le Gardeur Jr, notaire, le 23 mars 1871.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 fév—6 13 20 27—mars 6 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Sherif Civil, d'une Propriété de valeur améliorée, et de machines de prix, etc. Dans l'affaire de:

Simon Hernsheim vs. Atlas Steam Cordage Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,639—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commerce, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 mars 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Trois certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et sous les droits, privilèges et servitudes qui y appartiennent ou peuvent y appartenir en quelque sorte, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet New Levee, par les rues Peters (anciennement New Levee) Fulton Lafayette et Girod, et désignés comme lots numéros trois, quatorze et quinze, sur un plan dressé par Hugh Grant, voyer, et déposé en l'étude de H. R. Canas, ancien notaire en cette ville. Lesquels dits lots se touchent et mesurent comme suit, à savoir: le lot treize mesure vingt-quatre pieds deux pouces et sept lignes de face à la rue Peters (anciennement New Levee), vingt-quatre pieds trois pouces et trois lignes de face à la rue Fulton sur une profondeur de cent dix-neuf pieds sept pouces et deux lignes sur la ligne qui le divise du lot numéro douze et cent dix-neuf pieds neuf pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro quatorze—le tout au plus et au moins. Le lot numéro quatorze mesure vingt quatre pieds trois pouces et trois lignes de face à la rue Fulton, vingt-quatre pieds deux pouces et sept lignes de face à la rue Peters (anciennement New Levee) sur une profondeur de cent dix-neuf pieds sept pouces et deux lignes sur la ligne qui le divise du lot numéro treize et cent dix-neuf pieds onze pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro quinze, s'étendant de la rue Fulton à la rue Peters, anciennement New Levee: et le lot numéro quinze mesure, au plus suséricain, vingt-quatre pieds trois pouces et trois lignes de face à la rue Fulton, vingt-quatre pieds deux pouces et sept lignes de face à la rue Peters (anciennement New Levee) sur une profondeur et façade de cent vingt pieds un pouce et deux lignes sur la rue Girod et cent dix-neuf pieds onze pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro quatorze, formant l'encoignure des rues Girod et Peters et ayant l'encoignure Girod et Fulton.

2° Aussi les machines, bouilloires, arbres de couche, poulies et tout ce qui s'applique à la dite machine, installations, accessoires, outils, marchandises, meubles et autres propriétés et effets mobiliers, etc., etc., qui peuvent exister dit local ci-dessus et qui appartient aux dits défendeurs; le tout conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 jan—23 30 fév 6 13 20 23

VENTES A L'ENCAN.

Propriété sur le Coteau de la Métairie. Succession de Isaac Smith Hyams. Cour Civile de District, Division D., No 8,972.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, succ. succ. Passage de la Bourse et rue Bienville—SAMEDI, 16 mars 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 février 1889:

Les propriétés suivantes, savoir:

1° Un lict de terre faisant face au Rail-Road du Fort Espagnol, dans le Second District de cette ville, borné par les rues Anthoni, St-Louis, Bernadette, Toulouse et Chemin de la Métairie, contenant 18 lots, numéros de 1 à 18, et mesurant ensemble 118 pieds 2 pouces 6 lignes de face à la rue Anthoni, 319 pieds 8 pouces 6 lignes sur la rue St-Louis, 239 pieds 2 pouces 1 ligne sur la rue Bernadette, 231, pieds 2 pouces 5 lignes sur la rue Toulouse et 148 pieds 7 pouces 5 lignes de face au Chemin de la Métairie. Ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, l'Ilet entier est entouré et un des plus élevés du Coteau de la Métairie et bien desséché, le tout en culture.

2° Deux lots de terre contigus, situés dans le Second District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Conti, St-Louis, Olempia et St-Patrick, désignés par les Nos 23 et 24, mesurant chacun 30 pieds de face sur la rue St-Patrick, sur 150 pieds de profondeur; la terre est élevée.

3° Une portion de terre triangulaire, désignée par le No 19, bornée par le chemin de la Métairie et les rues Toulouse et Anthony, mesurant 97 pieds 4 pouces de face à la rue Anthony, 35 pieds, 2 pouces 2 lignes sur la rue Toulouse et 59 pieds 1 pouce 6 ligne de face au chemin de la Métairie.

Le tout d'après les plans.

Conditions—Un tiers en plus comptant et la balance à un et deux ans en billets portant 8 pour cent hypothèque et 8 0/0 d'intérêt à partir de date; aussi toutes les clauses de garantie d'usage.

Acte de vente pardevant Geo. Préot, notaire. Un dépôt de 10 0/0 pour assurer la vente.
13fév—13 21 28—8 16mars.

VENTE POSITIVE.
VACHERIE.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau: coin Bienville et Passage de la Bourse—JEUDI, 14 février 1889, il sera vendu, à 11 heures du matin, sur le Nouveau Bassin, près du Pont Blanc et de l'Avenue de Carrollton—

La Vacherie de M. Marius Gaillard, se composant de:

22 vaches laitières, 14 avec de leurs veaux, 2 taureaux, 1 charrette à lait, 1 baroucha, les harnais, bidons, baquets et tous les ustensiles de la vacherie.

La clientèle sera donnée au plus fort acheteur.

Conditions—Jusqu'à $50 comptant, au-dessus de $50, six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.

Aussi—La propriété qu'habite le vendeur sera mise en vente et tous les détails donnés sur les lieux. 10fév—

Propriété faisant face au Canal Verret.

Succession de Henry Tailhand.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 2 mars 1889, il sera vendu à 11 heures du matin, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 10 janvier 1889, les propriétés suivantes, savoir:

Lot No 4 de 24 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Levée (actuellement Pelican) dans la même largeur dans le fond, 123 pieds 10 pouces et 4 lignes sur la ligne du lot No 5 et 124 pieds 5 1/2 pouces sur la ligne du côté; et le dit lot No 5 mesure 22 pieds de face à la dite rue Levée (maintenant Peters) la même largeur au fond, 123 pieds 10 pouces et 4 lignes sur la ligne du lot No 4 et 123 pieds 4 pouces et 4 lignes sur l'autre ligne de côté, les dits lots étant bornés au fond par le lot No 3, toutes les mesures ci-dessus plus ou moins.

Les améliorations comprennent plusieurs bâtisses ayant quelque quatorze chambres et cabinets, et une cuisine, le tout connu comme Nos 76 et 78 rue Peters.

Acquis par le défunt de la Banque des Citoyens, Limitée, d'après un acte passé pardevant Edgar Grima, le 11 mars 1885, l'acte étant enregistré au Bureau des Aliénations, Livre 122, folio 44.

— Et —

Tous les droits, titres et intérêts du défunt et de la succession dans les propriétés suivantes achetées de l'Etat de la Louisiane:

1° Quatre lots de terre, situés dans le Sixième District de cette ville [formant tout l'Ilet No 530], bornés par les rues St-David, St-Patrick, Dorgenois et Tonnelier, désignés comme lots Nos 52, 6, 4 et 30, les dits lots mesurent 36 pieds 10 pouces de face à la rue St-David, 52 pieds 10 pouces de face à la rue St-Patrick, sur 306 pieds de profondeur et face à la rue Tonnelier.

2° Un lict de terre, situé dans le Premier District de cette ville, désigné comme lict No 763, qui est borné par l'Avenue Carrollton, les rues Commune, Girodez et Pierer. Le dit lict No 763 mesure 662 pieds sur 647 pieds et 434 pieds sur 425 pieds.

3° Deux certains lots de terre, situés dans le Quatrième District de cette ville, désignés comme lots Nos 11 et 12, dans l'Ilet No 54, bornés par les rues Harmony, St. Thomas, Chippewa et Ninth. Les dits lots Nos 11 et 12 mesurent 36 pieds 10 pouces de face à la rue Harmony, sur une profondeur de 98 pieds.

4° Deux certains lots de terre situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues St. Denis, Dryades, Milan et Marengo, désignés comme lots Nos 8, 9 et 10, dans l'Ilet No 474. Les dits lots Nos 8, 9 et 10 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Milan, sur une profondeur de 120 pieds; le lot No 9 formant l'angle des rues Milan et St. Denis.

Conditions.—Pour les propriétés ci-dessus mentionnées premièrement qui sont au comptant, et le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par toutes les clauses de sureté ordinaires, portant 8 pour cent d'intérêt à partir de leur date jusqu'à l'échéance, avec paiement par l'acquéreur de tous les cent-huitièmes telles autres clauses de garantie usuelles en pareil cas. Les taxes d'Etat et de ville de l'exercice courant seront payées par l'acquéreur. Le prix de vente sera payable par l'acquéreur en deux dits prix d'adjudication. L'acquéreur devra payer 10 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et étant garantis par privilège de vendeur et hypothèque sur les lieux, au moment de la vente. Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues en 1888.
27 jan—27—3 10 17 24 fev—2 mars

PERDU, égaré ou volé—Vers le 1er de ce mois, un billet hypothécaire souscrit par John Reulet à son propre ordre et endossé par lui, daté le 22 mai 1886 et payable trois ans plus tard, pour la somme de $414 44 portant intérêt au taux de six pour cent par an de la date de sa souscription jusqu'à parfait paiement; payable "au porteur" par Charles Zolle, notaire. Le public est prévenu de ne négocier le dit billet, attendu que le paiement en a été arrêté.
6 février—3f en 30j NUMA LANDRY.

Avis.

A. BERON, le Cosmopolite, soin Dentiste Docteur.—Abonnement à toutes les publications, distribution à domicile. 23jan—10f

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriété de valeur Améliorée et vacante,

Dans les Troisième, Premier, Quatrième et Sixième Districts.

Rue Mandeville entre Chartres et Decatur, lots vacants.

Nos 424 et 424 1/2 rue Decatur entre les rues Mandeville et Marigny, cottage en bois double.

Nos 76 et 78 rue Peters entre Mandeville et Marigny, deux bâtisses à un étage.

Droits, titres et intérêts dans les liets vacants et les lots de terre, dans les premier, quatrième et sixième districts.

Succession de Joseph Hoix.

No 20,233—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 2 mars 1889, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à deux ordres de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, datés respectivement janvier 21, 1889 et janvier 25, 1889, pour compte de la succession susdite, la propriété décrite ci-après, à savoir—

1° Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues **Gravier, Perdido, St Pierre et St Paul**, étant le lot qui suit le coin des rues Gravier et St Paul, désigné par le numéro Deux, sur un plan annexé comme référence à un acte passé pardevant T. Guyol, notaire, le 26 mai 1863, le dit lot ayant 17 pieds, 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Gravier, sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le dit lot et autres quatre lots ci-dessus désignés ayant été achetés de la Banque des Citoyens de la Louisiane d'après un ac